



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

**32^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 25 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller

Sont absents : M. le Maire Alain Beaudry
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. Patrick Lasalle, maire suppléant

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Patrick Lasalle, maire suppléant. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-064 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 4 février 2019 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – Lot 6 249 388 – Rue Saint-Viateur
5. Dérogation mineure – 146, rue Saint-Pierre Sud



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-02-2019

6. Règlement 50-2003-9 – Amendement le Règlement sur les usages conditionnels numéro 50-2003 – Adoption
7. Règlement 79-400 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
8. Règlement 79-400 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

9. Règlement 94-2010-15 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
10. Règlement 139-2016-1 – Amendement le Règlement 139-2016 – Gestion des matières résiduelles – Adoption
11. Règlement d'emprunt 192-1 – Amendement de Règlement d'emprunt 192 – Réfection du garage municipal – Avis de motion
12. Règlement d'emprunt 192-1 – Amendement de Règlement d'emprunt 192 – Réfection du garage municipal – Dépôt du projet
13. Règlement d'emprunt 193-1 – Amendement le Règlement d'emprunt 193 relatif à l'exécution de travaux de réfection sur la rue Saint-Pierre Sud – Adoption
14. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière – Projet de table en immigration locale et régionale – Demande d'appui
15. Modernisation de la consigne – Demande d'appui
16. Association de la neurofibromatose du Québec – Journée internationale de sensibilisation
17. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille – Proclamation
18. Liste des comptes à payer du 23 janvier au 12 février 2019 – Approbation
19. Résolution 19-022 – Aides financières diverses – Amendement
20. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2018
21. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2019
22. Mme Émilie Jetté-Forest – Permanence – Régisseur – Loisirs et événements – Loisirs et culture
23. M. Cédric Bourgault-Gauthier – Embauche d'un émondeur – Hydro-Joliette
24. Programme d'échange intermunicipalités 2019 – Choix des candidats – Tirage au sort
25. Grille salariale 2019 applicable aux étudiants et stagiaires – Approbation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

26. Soumission numéro AP19-024 – Habillement du personnel – Créations Style Plus inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

27. Réservoir d'eau potable – Réparation de la pompe numéro 3 – Autorisation
28. Réfection de la rue Saint-Pierre Sud – Déplacement d'infrastructures du réseau de distribution d'Énergir– Autorisation de signature
29. Ministère des Transports – Permis de voirie 2019 – Entérinement et autorisation

LOISIRS ET CULTURE

30. Entente – Club de Tir à l'Arc de Joliette – Autorisation
31. Ponts payants 2019 – Tirage au sort
32. Fête nationale du Québec – Octroi de contrat – Autorisation de signature
33. Les Répits de Gaby – Camp de jour estival adapté en autisme – Aide financière – Autorisation
34. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière – Demandes d'aide financière – Autorisation
35. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
36. Divers
37. Dépôt de rapports
38. Période de questions
39. Date et heure de la prochaine assemblée
40. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

19-065 – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

19-066 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 249 388 – RUE SAINT-VIATEUR

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2019-01-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre la subdivision du lot 6 249 388, situé sur la rue Saint-Viateur, en deux lots distincts en réduisant la superficie d'un des deux lots à 336,60 mètres carrés (3 623,13 pieds carrés) au lieu de 360 mètres carrés (3 875 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

19-067 – DÉROGATION MINEURE – 146, RUE SAINT-PIERRE SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2019-01-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à réduire à zéro au lieu de quatre le nombre de cases de stationnement hors rue pour un usage commercial additionnel à un usage résidentiel unifamilial à l'immeuble situé au 146, rue Saint-Pierre Sud aux motifs que :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

- L'application du règlement ne cause pas de préjudice sérieux à la demanderesse puisqu'il y a sur le territoire de la ville plusieurs locaux commerciaux de disponibles ainsi que des immeubles résidentiels qui permettraient la réalisation du projet conformément à la réglementation de zonage;
- Suite au réaménagement de la rue Saint-Pierre Sud, il n'y aura plus d'espaces de stationnement sur rue;
- Les clients devront stationner leur véhicule sur d'autres rues qui sont localisées à proximité du site visé par la demande où le stationnement est beaucoup sollicité ou encore, devront bloquer temporairement la piste cyclable pour déposer leurs enfants qui iront à leurs cours;
- La demande de dérogation pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins dû à l'achalandage généré par le nouveau commerce et la présence des véhicules automobiles des clients.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

19-068 – RÈGLEMENT 50-2003-9 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 50-2003 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 50-2003-9 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 de manière à assujettir l'usage « entreprise de production et/ou de transformation de cannabis ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

7

19-069 – RÈGLEMENT 79-400 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-400 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones C03-057 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Sud), C04-001 et C04-093 (localisées le long de la rue Baby) afin d'y autoriser l'usage « location de cases de stationnement » en usage additionnel aux usages principaux commerciaux ou communautaires déjà autorisés.

8

19-070 – RÈGLEMENT 79-400 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-400 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones C03-057 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Sud), C04-001 et C04-093 (localisées le long de la rue Baby) afin d'y autoriser l'usage « location de cases de stationnement » en usage additionnel aux usages principaux commerciaux ou communautaires déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

19-071 – RÈGLEMENT 94-2010-15 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-042 et 19-043, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-15 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajouter, à l'annexe B, la section « ACHAT D'AUTOCOLLANT ANNUEL POUR BAC À DÉCHETS ULTIMES » ainsi qu'ajuster et ajouter, à l'annexe C, certains tarifs pour les services d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

19-072 – RÈGLEMENT 139-2016-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 139-2016 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-044 et 19-045, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 139-2016-1 amendant le Règlement 139-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles de manière à autoriser l'ajout d'un bac à déchets ultimes excédentaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

19-073 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192-1 – AMENDANT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192 – RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 192-1 amendant le Règlement d'emprunt 192 et décrétant l'exécution de travaux de réfection du garage municipal ainsi qu'un emprunt et une dépense de 6 010 500 \$.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection du garage municipal
Portée :	Tout le territoire
Coût :	6 010 500 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

12

19-074 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192-1 – AMENDANT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192 – RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 192-1 amendant le Règlement d'emprunt 192 et décrétant l'exécution de travaux de réfection du garage municipal ainsi qu'un emprunt et une dépense de 6 010 500 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

19-075 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 193-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 193 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE SAINT-PIERRE SUD – ADOPTION

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour quitte la salle des délibérations pendant la lecture de ce point à 19 h 41 et déclare une situation potentielle de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-047 et 19-048, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 193-1 amendant le Règlement d'emprunt 193 relatif à l'exécution de travaux de réfection sur la rue Saint-Pierre Sud entre la rivière L'Assomption et la rue Piette et décrétant un emprunt et une dépense de 7 415 162 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs, la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, ainsi que le remplacement de l'éclairage de rue et du réseau souterrain sur la rue Saint-Pierre Sud entre la rivière L'Assomption et la rue Piette
Portée :	Tout le territoire de la ville de Joliette
Coût :	7 415 162 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour regagne son siège à 19 h 43.

14

19-076 – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE – PROJET DE TABLE EN IMMIGRATION LOCALE ET RÉGIONALE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT l'appel de projets « Programme Mobilisation-diversité » du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

CONSIDÉRANT le projet de table en immigration de la MRC de Joliette du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL);

CONSIDÉRANT QUE ledit projet favorisera une mobilisation et une concertation entre les acteurs du milieu intervenant auprès d'une clientèle immigrante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette appuie ce projet de table locale en immigration de la MRC de Joliette présenté par le CRÉDIL dans le cadre de l'appel à projets « Programme Mobilisation-Diversité » du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

QUE la Ville de Joliette s'engage à collaborer avec le CRÉDIL pour la réussite de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

15

19-077 – MODERNISATION DE LA CONSIGNE – DEMANDE D’APPUI

CONSIDÉRANT la lettre ouverte du milieu municipal en faveur de la modernisation de la consigne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont adopté des résolutions afin d’appuyer la consigne sur les contenants de plastique et de verre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette appuie la modernisation de la consigne.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette.

QUE la présente résolution soit transmise à la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

16

19-078 – ASSOCIATION DE LA NEUROFIBROMATOSE DU QUÉBEC – JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION

CONSIDÉRANT la demande de l’Association de la neurofibromatose du Québec pour participer à la journée internationale de sensibilisation à la neurofibromatose qui se tiendra le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l’association fêtera cette année ses 30 ans et désire que le mouvement soit encore plus grand puisque la maladie est encore méconnue de plusieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D’ILLUMINER le parc Renaud en bleu et en vert pour la journée internationale de sensibilisation à la neurofibromatose, soit le 17 mai 2019 et pour tout le reste du mois de mai.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

17

19-079 – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QU'en 2019 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à faire l'achat de quatre arrangements floraux de vingt jonquilles au coût de 35 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

18

19-080 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 23 JANVIER AU 12 FÉVRIER 2019 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 342 042,27 \$ pour la période du 23 janvier au 12 février 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 23 janvier au 12 février 2019 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 23 janvier au 12 février 2019

a. Liste des chèques :	470 253,68 \$
b. Liste des transferts électroniques :	906 593,87 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 134 669,73 \$
Total	4 511 517,28 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

19-081 – RÉOLUTION 19-022 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 19-022 afin de remplacer le texte sous le titre « Musée d'art de Joliette », par celui-ci :

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser au Musée d'Art de Joliette une aide financière de 100 000 \$, le tout payable en février 2019, laquelle aide financière est conditionnelle à ce que le Musée s'engage et s'oblige à :

- Émettre à tous les contribuables de la Ville de Joliette un laissez-passer familial valide pour une visite gratuite au cours de l'année 2019;
- Accorder une réduction de 50 % sur le tarif d'entrée des ateliers thématiques offerts par le musée pour les sorties du camp de jour de la Ville de Joliette;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

- Accorder deux prêts de salles gratuitement au cours de l'année 2019, soit deux locations de salles de 4 heures consécutives, sur réservation, pour les activités spéciales de la Ville de Joliette;
- Faire paraître, en tout temps, le logo de la Ville dans ses documents promotionnels;
- Déposer un rapport annuel complet ainsi que les états financiers vérifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**19-082 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE –
QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 18-148 autorisant le paiement de la quote-part à la MRC;

CONSIDÉRANT la facture CRF1801205 faisant état d'un surplus à payer lié à la quote-part de la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE PAYER à la MRC de Joliette la quote-part 2018 supplémentaire imposée à la Ville de Joliette, au montant de 3 955,10 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**19-083 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2019, lesquelles prévoient des revenus de 1 946 037 \$, des dépenses de 2 671 200 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 725 163 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 72 517 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

22

**19-084 – MME ÉMILIE JETTÉ-FOREST – PERMANENCE –
RÉGISSEUR – LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS – LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-432, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Émilie Jetté-Forest au poste de régisseur – Loisirs et événements au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 4 septembre 2018, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Émilie Jetté-Forest au poste permanent de régisseur – Loisirs et événements au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 6 mars 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**19-085 – M. CÉDRICK BOURGAULT-GAUTHIER – EMBAUCHE D'UN
ÉMONDEUR – HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Cédric Bourgault-Gauthier au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 11 mars 2019.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 10 de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

24

**19-086 – PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS 2019 –
CHOIX DES CANDIDATS – TIRAGE AU SORT**

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1985, la Ville de Joliette est jumelée à la Ville de Brive-la-Gaillarde et a participé chaque année au programme chapeauté par l'Association France-Québec;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature publié dans le journal l'Action, sur notre site Facebook et sur notre site Internet;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉSIGNER les deux candidats étudiants suivants pour participer au programme d'échange intermunicipalités à Brive-la-Gaillarde à l'été 2019, savoir :

— Claudia Bellemare;

— Katherine Robert.

Le nom d'un troisième candidat est également tiré comme substitut. Il s'agit de :

— Justin Charrette-Savoie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**19-087 – GRILLE SALARIALE 2019 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS
ET STAGIAIRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour 2019, doit être adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires jointe à la présente résolution.

QUE ladite grille soit en vigueur à partir du mois de mai 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

26

19-088 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-024 – HABILLEMENT DU PERSONNEL – CRÉATIONS STYLE PLUS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'habillement d'une partie du personnel de la Ville de Joliette pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 12 février 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Créations Style Plus inc.	41 848,45 \$
2	Chaussures Husky Ltée	42 343,88 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-024, le contrat pour l'habillement d'une partie du personnel de la Ville de Joliette pour l'année 2019, à l'entreprise « **Création Style Plus inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **41 848,45 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

19-089 – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – RÉPARATION DE LA POMPE NUMÉRO 3 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les quatre pompes du réservoir d'eau potable Roland-Rivest ont été installées en 1999;

CONSIDÉRANT l'usure majeure de la pompe numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Liquitek » est le seul fournisseur accrédité par le fabricant et que les pompes ont été achetées et installées par ladite compagnie;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3, al.1, 9° de la *Loi sur les cités et villes*;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER « Liquitek » à procéder à la réparation de la pompe numéro 3 du réservoir d'eau potable Roland-Rivest pour un montant total avant taxes de 24 505,93 \$.

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à demander un prix à « Liquitek » pour l'inspection des autres pompes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**19-090 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD –
DÉPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'ÉNERGIR– AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rue Saint-Pierre Sud, entre les rues Saint-Antoine et Lépine, nécessitent de déplacer des infrastructures du réseau de distribution appartenant à la compagnie « Énergir »;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3, al.1, 8° de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre « Énergir » et l'Union des municipalités du Québec signée le 2 décembre 2013, laquelle a été dûment ratifiée par la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente, jointe à la présente résolution, à intervenir avec la compagnie « Énergir » dans le cadre du déplacement des infrastructures du réseau de distribution appartenant à la compagnie « Énergir » dû au travaux de réfection de la rue Saint-Pierre Sud.

D'AUTORISER le service des Finances à payer les frais reliés au déplacement des infrastructures pour un montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

29

**19-091 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMIS DE VOIRIE 2019
– ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

QUE la Ville de Joliette entérine la demande au MTMDET de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019.

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Joliette s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**19-092 – ENTENTE – CLUB DE TIR À L'ARC DE JOLIETTE –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Club de Tir à l'Arc de Joliette prenait fin le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'entente, à intervenir entre la Ville de Joliette et le Club de Tir à l'Arc de Joliette, relative à la gestion et à l'opération du site du tir à l'arc situé au 1505, boulevard de la Base-de-Roc, et ce, pour une période de trois ans.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

19-093 – PONTS PAYANTS 2019 – TIRAGE AU SORT

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des demandes pour l'année 2019 du directeur du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir des ponts payants aux périodes ci-après indiquées et qu'en cas de pluie, la tenue du pont payant sera remise au lendemain :

Date	Intersection	Organisme
18 mai 2019	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	Club Jet triathlon
	Rue Wilfrid-Corbeil / Boulevard Dollard	Maison des Jeunes La Piaule de Joliette
	Rue Papineau / Rue Juge-Guibault	Club de Patinage artistique « Les Étoiles d'Argent »
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	La Soupière
14 septembre 2019	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	École de musique Fernand-Lindsay
	Rue Wilfrid-Corbeil / Boulevard Dollard	Association des grandeurs Nature Mellyn en Ennorath
	Rue Papineau / Rue Juge-Guibault	Club de volleyball les Libellules de Thérèse-Martin
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Chevaliers de Colomb

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

32

**19-094 – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – OCTROI DE CONTRAT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire offrir un spectacle lors des festivités de la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3, al.1, 4° de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat à intervenir avec « La compagnie Larivée Cabot Champagne » pour un montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables, afin de présenter l'artiste sélectionné lors de la Fête nationale du Québec à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**19-095 – LES RÉPITS DE GABY – CAMP DE JOUR ESTIVAL
ADAPTÉ EN AUTISME – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de Mme Mélissa Marcil, directrice de l'organisme Les Répits de Gaby pour la location de locaux nécessaires à la tenue du camp de jour estival adapté en autisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande également l'accès gratuit à la piscine municipale dans le cadre des activités du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière de 500 \$ à l'organisme « Les Répits de Gaby » pour la location de locaux nécessaires à la tenue de leur camp de jour estival adapté en autisme.

D'AUTORISER les enfants fréquentant le camp de jour de l'organisme Les Répits de Gaby à utiliser gratuitement la piscine municipale dans le cadre des activités régulières dudit camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

34

19-096 – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) désire réaliser différents projets pour l'intégration de jeunes récemment arrivés à Joliette et issus de familles de réfugiés, soit le projet soccer, le camp de francisation et le volet éducation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER l'émission de la carte Citoyen gratuitement aux jeunes, résidant à Joliette, qui participent au projet soccer et au camp de francisation du CRÉDIL.

D'AUTORISER une réduction de 8,50 \$ par sortie par jeune citoyen de Joliette, fréquentant le camp de francisation lors de l'inscription aux sorties du camp de jour.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 800 \$ au CRÉDIL afin de couvrir une partie du salaire de la personne responsable du projet soccer, une aide financière d'un maximum de 600 \$ afin de couvrir les frais de location de deux salles et une aide financière d'un maximum de 300 \$ afin de couvrir les frais reliés à l'impression d'un dépliant et des affiches, et ce, sur preuve de paiement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

19-097 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Chœur du Musée d'art de Joliette : 500 \$;
- La Chorale des Chanteurs de la Place Bourget : 250 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Les Auberges du cœur de Lanaudière – 5 à 7 Benny-Fice – 27 mars 2019 : 2 billets;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

- Fondation du Carré St-Louis – 9^e souper gastronomique annuel – 30 mai 2019 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

19-098 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 25 février 2019;
- Certificats de la greffière relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les Règlements 200, 201 et 202;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2019;
- Service des Incendies – Rapports mensuels des mois de novembre et décembre 2018;
- Rapport d'activités du trésorier.

38

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

39

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 18 mars 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-02-2019

40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant déclare la séance levée à 20 h 23.

PATRICK LASALLE,
Maire suppléant

MYLÈNE MAYER,
Greffière